

Honoraires de transaction TTC à la charge du vendeur

Prix de vente	Habitation / Professionnel	Terrain
Jusqu'à 0 à 100 000 €	8% TTC	8% TTC
De 100 000 € à 199 000 €	7% TTC	7% TTC
De 200 000 € à 299 000€	6 % TTC	6 % TTC
De 300 000 € à 399 000 €	5,5 % TTC	5,5 % TTC
De 400 000 € à 599 000 €	5 % TTC	5 % TTC
De 600 000 € à 1 000 000 €	4,5 % TTC	4,5 % TTC
Au dela de 1 000 000€	4 % TTC	4 % TTC

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

ORPI C.I.C Conseil Immobilier de Chennevieres –

33, rue du général de gaulle, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE

SARL au capital de 10 000€ - APE 6831Z / SIRET : 445 317 019 00013 / RCS B445317019 CRETEIL – Carte Professionnelle Transaction n° CPI 94012016000008586 délivrée par CCI de Paris Ile de France, garantie par Allianz-Vespieren 8 avenue du Stade de France 93210 Saint-Denis sous le n°1657965 pour un montant de 168 000 euros, représentée par Stephane AOUATE.

Honoraires au 20/02/2019

La délivrance d'une note est obligatoire.